



**ORDRE
DES
ARCHITECTES**



16 / Comité départemental de concertation État-Filière BTP

Date de réunion : 05/05/2020

Présents : Préfecture de la Charente, SCPPAT, DDFIP, DDT, FRTP, FFB, CAPEB Charente, CARSAT, Conseil départemental de la Charente, Syndicat de l'électricité et du gaz (SDEG) de la Charente, OPPBTP, Syndicat entreprises du BTP, OPH Angoumois, Ordre des Architectes représenté par Frédérique Bua

Problèmes soulevés, les incertitudes / les informations et réponses émises :

- Le questionnement sur la prise en charge des surcoûts des chantiers réorganisés avec les préconisations sanitaires/ COVID persistent. L'État n'a pas élaboré de Guide.
- La FFB a lancé une enquête auprès des entreprises pour connaître le poids financier de ces mesures.
- La CARSAT est en attente de validation d'éventuelles aides pour les équipements individuels des ouvriers.
- Utilisation du guide OPPBTP : utilisation variable selon les entreprises.
- Les conditions de l'apprentissage en entreprise dans ce contexte : dans la mesure où la mise en situation est individuelle, le respect du guide OPPBTP est la condition nécessaire, comme pour tout salarié.
- Évocation de l'invisibilité auprès de la disponibilité des entreprises du bâtiment pour assurer des chantiers du grand public. Est constatée une forte baisse des chantiers pour les particuliers.
- Instruction des autorisations d'urbanisme : il est confirmé que le report de la fin de l'état d'urgence à juillet est dé-corrélé du délai de suspension des instructions – qui reste à la date fixée précédemment du 24 mai.

Parole de l'Ordre :

A montré les actions de l'Ordre Nouvelle-Aquitaine et du Conseil National :

- « Tableau de bord » de la gestion des chantiers pendant la période COVID, sous forme de tableau Excel appropriable et adaptable par tous.
- Document élaboré par le CNOA : guide / protocole / conciliation pour les conditions financières des reprises de chantier, bientôt diffusé.
- Charte partenariale de bonnes pratiques des professionnels de la construction pour la gestion des chantiers Nouvelle-Aquitaine en situation de crise sanitaire liée au COVID-19 dont l'Ordre des Architectes Nouvelle-Aquitaine est notamment signataire.

Question posée du plafonnement des avenants et de son application par le Contrôle de légalité - au regard des surcoûts à venir pour certains chantiers.

> Pour nous faire connaître les points de blocage et difficultés que vous pouvez rencontrer sur la reprise des chantiers, l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, pour obtenir des prêts garantis par l'État, etc., adressez-nous un mail à cellulecrise.ordre.16@architectes.org

Conseil régional de l'Ordre des architectes de Nouvelle-Aquitaine

308 avenue Thiers
33100 Bordeaux
t. + 33 (0)5 56 48 05 30
www.architectes.org
ordre.na@architectes.org

Pôle de Limoges
75 boulevard Gambetta
87000 Limoges

Pôle de Poitiers
1 rue de la Tranchée
86000 Poitiers

Pôle de Pau
3 Place de la Monnaie
64000 Pau